



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025-39

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Stéphanie NOGUES, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Isabelle TRAPPIER à Christian GHEZ
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Clotilde FRETÉ à Axel FAIVRE
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON

Absents

Karel KURZWEIL

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L313-1 à L313-4 ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT la nécessité de créer 2 emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre à jour le tableau des effectifs afin de présenter un état du personnel dont les emplois budgétaires sont en adéquation avec ses besoins en personnel et les effectifs pourvus ;

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 18 novembre 2025,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

DECIDE la création de 2 emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

DIT que le tableau des postes ouverts pour la filière concernée est ainsi modifié :

Filière Technique

Cadre d'emplois : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet

- Ancien effectif : 3

- Nouvel effectif : 5

DECIDE de supprimer 14 postes ouverts non pourvus répartis comme suit :

Filière	Grade	Emplois supprimés	
		Temps complet	Temps non complet
Administrative	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	2	
	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	2	
Technique	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	
	Adjoint technique	3	
Sportive	Educateur Territorial des APS	1	
Animation	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint d'animation		2
Total :		12	2
		14	

DIT que le tableau des effectifs à jour est le suivant :

MAIRIE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 25 NOVEMBRE 2025

2 créations et 14 suppressions de postes

GRADES OU EMPLOIS POURVUS	CATEGORIE	POSTES OUVERTS				EFFECTIFS POURVUS					nombre de poste disponibles
		Emplois A TEMPS COMPLET avant MAJ	Emplois A TEMPS NON COMPLET	créations suppressions	TOTAL Après MAJ	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAL	
						Temps complet	Temps NON complet	Temps complet	Temps NON complet		
Filière Administrative											
Directeur Général des Services des Communes de 2000 à 10.000 habitants (CARRIÈRE PARALLÈLE DCS)	A	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Attaché Principal	A	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Attaché	A	3	0		3	2	0	1	0	3	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	0		2	1	0	0	0	1	1
Rédacteur Principal de 2e classe	B	2	0		2	1	0	0	0	1	1
Rédacteur	B	3	0		3	1	0	1	0	2	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	5	0	-2	3	2	0	0	0	2	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3	0	-2	1	0	0	0	0	0	1
Adjoint Administratif	C	6	1		7	6	1	0	0	7	0
Total Filière Administrative		26	1		23	15	1	2	0	18	
Filière Technique											
Ingénieur Principal	A	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Ingénieur	A	0	0		0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal 1ère classe	B	1	0	-1	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0		2	1	0	0	0	1	1
Agent de Maîtrise	C	3	0		3	2	0	0	0	2	1
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	3	0	2	5	3	0	0	0	3	2
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	6	0	-2	4	4	0	0	0	4	0
Adjoint Technique	C	15	1	-3	13	8	0	3	1	12	1
Total Filière Technique		32	1		29	20	0	3	1	24	
Filière Culturelle - Patrimoine et bibliothèques											
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Total Filière Culturelle - Patrimoine et bibliothèques		1	0		1	1	0	0	0	1	
Filière Sociale											
ATSEM Principal de 1ère classe	C	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Total Filière Sociale		1	0		1	1	0	0	0	1	
Filière Animation											
Animateur	B	3	0		3	1	0	2	0	3	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	-1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	10	8	-2	16	0	0	10	3	13	3
Total Filière Animation		15	8		20	2	0	12	3	17	
Filière Sportive											
Educateur territorial des APS	B	1	1	-1	1	0	1	0	0	1	0
Total Filière Sportive		1	1		1	0	1	0	0	1	
Filière Police											
Brigadier Chef Principal	C	2	0		2	2	0	0	0	2	0
Gardien-Brigadier	C	1	0		1	1	0	0	0	1	0
Total Filière Police		3	0		3	3	0	0	0	3	
TOTAL EFFECTIF AGENTS		81	11	-14	78	42	2	17	4	65	

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

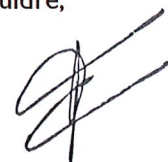
Gérard PARFAIT




Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 26-11-2025
Document rendu exécutoire le 26-11-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20251126-2025-39-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025